

La formation *par*



Immeuble Aéroport Bât. A
455 Promenade des Anglais
formation@duhaut-avocats.fr
Tél : 09 70 72 72 74
<https://www.duhaut-avocats.fr/>

Missions du CSE : comment y intégrer les préoccupations environnementales depuis la loi Climat ?

1/2 journée

PROGRAMME

Introduction :

Génèse de la loi Climat et ses incidences.

Quelle entreprise est concernée ? Depuis quand ?

A – L'intégration de l'environnement dans la mission générale du CSE

B – L'intégration de l'environnement lors des consultations ponctuelles

C – L'intégration de l'environnement lors des consultations récurrentes

D - L'intégration de l'environnement lors des expertises du CSE

E - Le droit d'alerte environnemental du CSE

F - L'intégration de l'environnement dans la BDESE

G - L'intégration de l'environnement dans la formation des élus

Prérequis/niveau :	Objectifs pédagogiques :	Méthode pédagogique :
<ul style="list-style-type: none">▪ Adaptation à l'emploi▪ Développement des compétences▪ Remise à niveau des connaissances	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître les nouveautés relatives aux attributions et au fonctionnement du CSE▪ Appréhender les enjeux liés à la gestion du fonctionnement du CSE	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentiel ou distanciel▪ Tour de table▪ Equilibre théorie/pratique▪ Echanges▪ Remise d'un support pédagogique▪ Quiz et évaluation à chaud

Durée et lieu :	Dates et tarifs :	Animateur :
Une ½ journée (3.50 h.) De 09H00 à 12H30 Lieu de prestige à définir Zone Antibes / Mougins	<ul style="list-style-type: none">▪ En présentiel : 1^{er} février 2022 Tarif/pers. : 450 € HT, 540 € TTCOu▪ En visio-conf. : 03 février 2022 Tarif/pers. : 350 € HT, 450 € TTC	Anne Christine ROUSSET Avocate associée - DUHAUT AVOCATS